

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07 AVR. 2023

ID : 031-213105612-20230407-D2023\_11\_1\_1-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 5

L'an deux mille vingt-trois et le 30 mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 23 mars, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

**Étaient présents** : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN.

**Étaient absents ayant donné procuration** : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A M. DENIS MOLET), M. YANNICK PUGET (POUVOIR DONNE A MME KAREN GREGOIRE), MME KATY COLDER (POUVOIR DONNE A MME MONIQUE GUEDES), M. ANDRE DA PONTE (POUVOIR DONNE A M. HERVE LAMACHERE), MME JACKIE VAZ SANTIAGO (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS).

**Étaient absents excusés** : M. MARC PERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME DEBORAH CADOURS, RESPONSABLE DU CCAS

### DÉLIBÉRATION 2023/11

**Objet : Adoption du Procès-Verbal n°2023/01 du Conseil d'Administration du 2 février 2023**

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal n°2023-01 du Conseil d'Administration du 2 février 2023.

**Décision**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente après en avoir délibéré,

**Décide** :

A l'unanimité :

- D'adopter le Procès-Verbal N°2023/01 rédigé suite à la séance du Conseil d'Administration du 2 février 2023.

*Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente  
Isabelle GODEAS*

- Transmis le 07 AVR. 2023  
- Affiché le 07 AVR. 2023

